



Commune de MESSERY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019 A 19 H. 30

Etaient présents : Serge BEL. Joëlle DARTIGUEPEYROU. Alexandre RAYMOND. Claude GERARD. Nathalie VUARNET. Olivier VUARNET. Patrick VIROT. Thierry NOIR.

Absents : Frédéric RODRIGUES. Céline MARGUET. Rosalind CUTLER. Alexandra TISSOT GREVAZ. David TRUCHET. Virginie ROSSAT. Clotilde MARGOTTIN.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 2

Date de la convocation : 12 décembre 2019

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme DARTIGUEPEYROU est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Actualisation du tableau des emplois

Le tableau des emplois reprend l'ensemble des postes de travail existant au sein de la commune en indiquant la manière dont ils sont occupés (par un contractuel ou un fonctionnaire, quelle est la durée de travail de chaque poste...).

Il faut que ce tableau soit mis à jour. Une fois/an, il est donc présenté au conseil municipal pour être actualisé.

Les modifications du tableau des emplois est soumis pour avis au comité technique placé auprès du centre de gestion 74. Celui-ci a rendu un avis positif le 26 novembre dernier par rapport aux modifications intervenues.

Il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

- Suppression d'un emploi d'**Agent de Maîtrise (Gérald PHIPPAZ)** à temps complet, aux services techniques, en raison de la volonté du Conseil Municipal de promouvoir l'agent à un grade supérieur,
- La création d'un emploi d'**Agent de Maîtrise Principal (Gérald PHIPPAZ)** à temps complet, relevant de la catégorie C, aux services techniques,
- La création d'un emploi d'**Agent en charge de l'agence postale communale** à temps non complet, à raison de 22 heures et 30 minutes, relevant de la catégorie C,
- La suppression d'un emploi d'**Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (Christian VACHER)** à temps complet, aux services techniques, en raison du départ à la retraite de l'agent occupant le poste,
- La création d'un emploi d'**Adjoint technique territorial (pour service floral-espaces verts)** à temps complet, relevant de la catégorie C, aux services techniques,
- L'augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un emploi d'**Adjoint administratif territorial** en charge de l'accueil, de 22 heures et 30 minutes à 25 heures,

Et d'adopter le tableau des emplois suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 19 Décembre 2019				
Poste occupé				Grade
Emploi	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail hebdo- madaire	Agent	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
DGS	Titulaire	35h00	Gérard TEDESCHI	Attaché principal
Chargé de communication et de l'office du tourisme	Titulaire	35h00	Brigitte MAREK	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
Responsable services scolaire & périscolaire	Titulaire	35h00	Christel DUVIVIER	Adjoint administratif territorial
Chargé de l'urbanisme	Titulaire	35h00	Marie-Céline PRAS	Adjoint administratif territorial
Gestionnaire ressources humaines	Contractuel	35h00	Annie NOIROT	

Comptable	Titulaire	35h00	Véronique MEYRIER	Adjoint administratif territorial
Agent d'accueil	Stagiaire	25h00	Amélie COLLOMB	Adjoint administratif territorial
Agent en charge de l'agence postale communale	Stagiaire	22h30	Danielle BERAS	Adjoint administratif territorial
FILIERE TECHNIQUE				
Responsable des services techniques	Titulaire	35h00	Denis MANSON	Technicien principal de 1ère classe
Adjoint des services techniques	Titulaire	35h00	Gérald PHIPPAZ	Agent de maîtrise principal
Technicien espaces verts et voirie	Titulaire	35h00	Eric SOYER	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
Technicien espaces verts, spécialité fleurissement	Titulaire	35h00	Sylvia PUZYCKI	Adjoint technique territorial
Technicien maintenance	Titulaire	35h00	Frédéric SCHWINN	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
Technicien espaces verts	Titulaire	35h00	Edouard GUILI	Adjoint technique territorial
Agent périscolaire (cantine - garderie)	Titulaire	20h00	Evelyne BARIZZA	Adjoint technique territorial
Agent périscolaire (cantine - garderie)	Titulaire	20h00	Dominique ELIA	Adjoint technique territorial
Agent périscolaire (cantine - garderie)	Titulaire	20h00	Nadia KIENTZ	Adjoint technique territorial
Agent périscolaire (cantine - garderie)	Contractuel	20h00	Siham ABOUSSI	
Agent périscolaire (cantine - garderie)	Contractuel	20h00	Sarah BOURREL	
Poste occupé				Grade
Emploi	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail hebdo- madaire	Agent	
Agent périscolaire (cantine - garderie)	Contractuel	20h00	Farida HAJJI	
FILIERE CULTURELLE				

Bibliothécaire	Titulaire	35h00	Catherine PAYOT	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Policier municipal	Titulaire	35h00	Florent PINAT	Chef de service de police municipale
Agent de Surveillance des Voies Publiques	Contractuel	35h00	Eric MACHART	
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Coordinatrice service périscolaire	Titulaire	28h00	Patricia BOLLONDI	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles
ATSEM	Titulaire	35h00	Michelle CHAMOT	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles
	Contractuel remplaçante	35h00	Gianna TAGAND	
ATSEM	Titulaire	35h00	Yanaray ERAYDIN	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles
ATSEM	Titulaire	35h00	Claire MYTNIK	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Crée** les trois emplois mentionnés ci-dessus,
- **Supprime** les deux emplois mentionnés ci-dessus,
- **Augmente** le temps de travail hebdomadaire de l'emploi mentionné ci-dessus,
- **Décide** d'adopter le tableau des emplois tels que détaillés ci-dessus.

4. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Dans chaque grade (ex : agent de maîtrise), l'assemblée délibérante doit déterminer le % d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade (= obtention d'un grade supérieur).

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Il peut varier entre 0 et 100 %. Ex : si une collectivité a dans ses effectifs 3 agents de maîtrise et qu'elle fixe ce ratio à 30 %, seulement 1 agent pourra bénéficier d'un avancement de grade et être promu agent de maîtrise principal (s'il réunit les conditions d'ancienneté).

M. le Maire propose au conseil municipal, pour le grade d'agent de maîtrise, de fixer ce ratio à 100 % ce qui permettra à M. G. PHIPPAZ d'être nommé agent de maîtrise principal. Il précise que le comité technique a donné un avis favorable le 26 novembre dernier.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de retenir** le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.
- **Décide d'inscrire** les crédits correspondants au budget.

5. Demande d'ouverture de crédits d'investissement avant vote du B. P. 2020

Jusqu'au vote du budget primitif, les collectivités sont autorisées à engager des dépenses de fonctionnement mais pas d'investissement.

Pour ce faire, il est nécessaire que le conseil municipal autorise l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

Rappel : montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2019 (hors chapitre 16) : 1 174 515 €

Il est donc proposé au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous dans la limite de 293 628.75 €.

Dépenses d'investissement concernées :

- Acquisition signalétique (PICBOIS)	Art. 2152 :	4 000 €
- Acquisition de logiciels (JVS + LOGIPLACE)	Art. 2051 :	7 500 €
- Acquisition colombarium 19 pl. (CALDERARA)	Art. 21316 :	11 000 €
- Vidéoprotection ESSERT + Travaux SPIE pour enfouissement fibre optique	Art. 21568 :	27 000 €
- Etude de faisabilité « micro-crèche »	Art. 2031 :	7 380 €
TOTAL		56 880 € (*)

(*) inférieur au plafond autorisé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous dans la limite de 299 878.75 € avant le vote du B.P. 2020 de la commune.

Précise l'affectation et le montant de ces crédits comme suit :

CHAPITRE 20	14 880 €
- Art. 2031 : Etude de faisabilité « micro-crèche »	7 380 €
- Art. 2051 : Acquisition de logiciels (JVS + LOGIPLACE)	7 500 €
 CHAPITRE 21	 42 000 €
- Art. 2152 : Acquisition signalétique (PICBOIS)	4 000 €
- Art. 21316 : Acquisition columbarium 19 pl. (CALDERARA)	11 000 €
- Art. 21568 : Vidéoprotection ESSERT + Travaux SPIE pour enfouissement fibre optique	27 000 €
 TOTAL	 56 880 €

6. Révision des statuts de Thonon-Agglomération

Par délibération du 26 novembre dernier, le conseil communautaire de THONON-AGGLOMERATION a modifié ses statuts afin de lui permettre de verser des participations financières à la permanence des soins au sein de l'hôpital Georges PIANTA.

Pour que cette modification soit effective, il faut qu'elle soit validée par les communes membres à la majorité qualifiée.

Il est proposé de valider cette modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre) :

Valide la modification des statuts de THONON-AGGLOMERATION comme indiquée ci-dessus.

7. Suppression d'une régie de recettes du budget principal « GESTION DE LA VOIRIE COMMUNALE »

Une régie de recettes avait été créée il y a quelques années pour encaisser le montant des redevances d'occupation de voirie.

Cette régie n'étant plus utilisée, il est proposé, à la demande de la Trésorerie, de la clôturer et de prononcer la cessation de fonction des deux régisseurs désignés à l'époque : Mme PROVENT et M. PINAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de clôturer la régie de recettes T.A.P. qui avait pour régisseur Mme PROVENT et M. PINAT,
- **Prononce** la cessation de fonction de régisseur des deux personnes mentionnées ci-dessus.

8. Autorisation donnée au maire de déposer un permis de construire au nom de la commune

Il résulte des articles 2121-29 et 2122-21 du code général des collectivités territoriales que le dépôt d'un permis de construire pour le compte de la commune doit être décidé et autorisé par le conseil municipal.

Le 8 février 2018, le conseil municipal a pris une délibération générale autorisant le maire à déposer toutes demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'une opération communale.

Dans un souci de prudence, il est proposé de prendre une délibération spécifique pour autoriser le maire à déposer au nom de la commune une demande de P. C. dans le cadre de la réalisation d'une halle sportive type préau sur deux courts de tennis existants.

Par rapport à ce projet, M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter une cuve de récupération des eaux pluviales de la toiture, ces eaux pouvant être utilisées, via un système de pompage, pour les besoins des équipements et activités du secteur (arrosage court en terre battue...).
Le conseil municipal retient cette proposition qu'il juge particulièrement opportune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise M. le maire à déposer au nom de la commune une demande de P. C. dans le cadre de la réalisation d'une halle sportive type préau sur deux courts de tennis existants.

9. Compte-rendu des actes passés en vertu de la délégation de compétences donnée au Maire

- Contrat d'entretien (X2) avec « MULTI DEP » pour entretien cuves église, salle polyvalente et mairie. 893.86 € H.T.
- Contrat d'abattage façonnage et débardage avec entreprise « FOREST » (ANNECY LE VIEUX) 18 568 € H.T.
- Marché de maîtrise d'œuvre « ESPACE SPORTIF ET DE LOISIRS » avec le bureau d'études ATELIER PAYSAGER 29 975 € H.T.
- Marché public pour représentation en justice (droit des sols) avec la SCP VEDESI (LYON) 162 €/heure.
- Marché public pour location de deux photocopieurs multifonctions avec l'entreprise AROBASE INFORMATIQUE (groupe XEFI) FILINGES
- Contrat d'acquisition logiciel HORIZON VILLAGES CLOUD avec la société JVS 4 921.60 € H.T.

10. Questions et informations diverses

- Point projet « Espace Sportif et de Loisirs PMR »

M. le Maire rappelle que les entreprises chargées de réaliser les travaux vont être retenues en février prochain. Les travaux débuteront début avril (si le temps le permet), pour se terminer fin juin/début juillet 2020.

M. le Maire précise qu'il a rencontré récemment Mme A. BAUD-ROCHE qui lui a confirmé que la région Rhône-Alpes-Auvergne apporterait son soutien financier au projet.

- Point projet « Micro-crèche »

L'étude de faisabilité technique et financière est en cours.

Par rapport aux réunions organisées avec la PMI et la CAF, il apparaît déjà que les travaux d'investissement ne seront pas subventionnés par la CAF et qu'il n'y aura pas d'aides (PSU) versées directement à la structure d'accueil par la CAF lorsque la micro-crèche sera ouverte.

Conséquence : l'équilibre financier dépendra soit d'un effort consenti par la commune (subvention ou loyer symbolique) ou par les parents (tarif horaire élevé).

A suivre....

- Point travaux forestiers en forêt communale

Les travaux sont en cours mais très dépendants des conditions climatiques.

Les lots d'affouage doivent normalement être mis à disposition des habitants fin février. A noter que ces lots ne sont pas livrés selon les dimensions convenues (perches au lieu de billons de 2m).

- Point projet Anthony TISSOT plage

Il est rappelé que le projet de « bouée tractée » a été abandonné dans la mesure où cette activité sera complètement interdite sur le lac dès l'été prochain. Un aménagement du ponton existant à proximité du lieu de stockage des paddles est par contre toujours demandé par Anthony TISSOT.

Lorsque la commune disposera d'un devis, il sera présenté au conseil municipal.

- Point mise en place nouvelle signalétique

Le conseil municipal salue cette acquisition mais est unanime pour demander un repositionnement des plaques de signalisation, lesquelles sont fixées beaucoup trop haut sur les mâts (y compris l'ensemble installé près du bureau de police municipale). Il est également demandé de laisser un espace plus important entre les plaques.

M. le Maire interviendra auprès des services techniques pour que le nécessaire soit fait.

- Point prochain « Trait de Plume »

A la demande de M. le Maire, un numéro préparé par N. VUARNET et F. RODRIGUES sortira en janvier prochain.

- Point chiffres INSEE population

La population officielle de Messery pour l'année 2020 sera en diminution par rapport à 2019 (2181 habitants contre 2214 en 2019).

Il est toutefois précisé que ce chiffrage n'a pas de véritable valeur ni de sens car il renvoie à des comptages réels (mal faits lors du recensement officiel de 2017) et théoriques comparant les années 2016 et 2017 !

- Compensation financière franco-genevoise (fonds frontaliers)

La compensation 2019 sera stable par rapport à l'an dernier, en dépit d'un léger recul du nombre de frontaliers vivant à Messery.

- Future piscine du Bas-Chablais

Comme attendu, elle sera construite à Douvaine selon la décision de Thonon-Agglomération.

Joëlle DARTIGUEPEYROU

1^{ère} Adjointe au Maire



Serge BEL
Maire